

Groupe des élus de la majorité municipale

Le Conseil Municipal a voté une subvention aux associations de 158 466 euros pour l'année 2023, en hausse par rapport à 2022.

Outre ce soutien financier, la commune leur met à disposition gratuitement des équipements municipaux performants et assure un soutien logistique avec un "pôle" sports-loisirs-associations qui leur est dédié. Elle met également à disposition de l'école élémentaire et du centre de loisirs un éducateur sportif pour encadrer et encourager les pratiques dès le plus jeune âge.

Ainsi, la municipalité souhaite marquer son soutien à l'ensemble des associations de la commune et a la volonté de promouvoir les activités sportives et socio-culturelles pour tous.

A ce titre elle promeut les initiatives autour de la pratiques sportives et a reçu le Label "Ville Active et Sportive " par le Conseil National des Villes Actives et Sportives .

Ce label a pour objet de valoriser et récompenser les villes qui proposent une offre d'activités physiques et sportives pérennes et innovantes, de proximité et accessibles au plus grand nombre, contribuant ainsi à l'animation, à la qualité de vie et à l'attractivité de leur territoire.

Soucieux de garantir un accueil de qualité en toute sécurité, la commune investit dans des travaux de rénovation importants à hauteur de 83 500 euros. Nous pouvons citer notamment la rénovation de la toiture du tennis couvert, le changement de fourreaux des poteaux de volley-ball dans la salle Corraze du complexe Patrick Pépi.

De même, la municipalité veille également à répondre aux évolutions des associations. C'est pourquoi, le conseil municipal a voté à hauteur de 10 700 € des achats d'amélioration de la pratique associative avec notamment l'acquisition de "panneaux 20 secondes" pour la pratique du basket et un convertisseur analogique pour la section cinéma du Foyer Rural.

Enfin, la municipalité dote d'un nouveau véhicule utilitaire le service Sports Loisirs Associations afin de répondre aux besoins logistiques des associations de la commune. Ce service municipal dédié veille à l'accompagnement des bénévoles associatifs dans leur quotidien, à la réalisation de leurs projets, facilite la mise en relation entre associations, avec les établissements scolaires, extra et périscolaires.

Afin de mieux connaître encore les pratiques associatives, la commission Vie Associative et Bénévolat invitera prochainement les habitants de la commune à répondre à un sondage afin d'établir un état des lieux et d'étudier les besoins dans ce domaine.

Alain Laborie
Maire-Adjoint délégué à la vie associative et bénévolat
pour le groupe des élus de la majorité municipale

Groupe des élus de la minorité municipale

La séquence budgétaire s'est conclue le 14 mars dernier par l'arrêté des comptes 2022 et le vote du budget communal pour 2023.

Nous avons soutenu le vote du budget 2023, car les principales hypothèses allaient dans la direction que nous nous étions fixés dès le début de notre mandature :

Maîtrise des charges en dépit des effets inflationnistes significatifs notamment sur les dépenses d'énergie. Les dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de 6 M€ contre 5,85 M€ en 2022. Les excédents d'exploitation vont permettre de financer les investissements

Niveau élevé d'investissement proche de 1,5 M€ financé par le recours aux subventions, à l'autofinancement et accessoirement à l'emprunt, sachant que la commune a un niveau d'endettement très faible (moins de 300 euros par habitants).

Stabilité de la fiscalité communale avec un maintien du taux de la taxe foncière pour 2023.

Cette décision de maintenir le taux de la taxe foncière au niveau de 2022 malgré une inflation liée principalement au coût de l'énergie et des denrées pour la cantine scolaire, faisait partie de nos objectifs clairement affichés l'an passé lors de la discussion sur les orientations budgétaires. La trajectoire des dépenses reste néanmoins à surveiller compte tenu des surcoûts constatés sur certaines d'entre-elles. Il est important de noter que le produit de la taxe foncière progressera en 2023 en raison du relèvement de la valeur locative de 7,10 % décidé par l'Etat français, impactant le contribuable local.

En revanche Le Groupe minoritaire s'est abstenu sur le vote du budget annexe de la Gamasse portant le projet immobilier (désormais bloqué suite à la remise en cause du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au niveau de Toulouse Métropole) sur les terrains situés chemin du Rebeillou, en raison d'imprécisions suite aux questions posées par les élus minoritaires. Nous avons demandé que soit présenté lors d'un prochain conseil municipal le détail de ce qui constitue l'essentiel du budget annexe afin que nous puissions comprendre les enjeux et risques liés à cette opération dans le contexte de Toulouse Métropole. La majorité s'y est engagée. Nous vous rendrons compte de ce dossier lors d'un prochain numéro.

Dans le contexte difficile que nous traversons, nous nous devons d'être vigilants aux choix qui peuvent être faits pour notre collectivité dans l'intérêt de tous.

Maryse Marsal
Conseillère municipale
pour le groupe des élus de la minorité municipale